

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2930

26 octobre 2015

SOMMAIRE

Apollo HoldCo S.à r.l.	140606	Sioux S.A.	140632
Blackbird Energy S.à r.l.	140601	Société Civile Immobilière N.B. Lux	140631
Cidra Holding S.à r.l.	140614	Société d'Investissement Européen Spf S.A.	140631
Global Energy Investments S.à r.l.	140594	Sofolux S.A.	140632
Golden Eagle Energy S.à r.l.	140597	Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l.	140640
Healthy and Care Society S.à.r.l.	140628	Sphynx SA S.A.	140629
Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l.	140640	Sphynx SA S.A.	140634
Ministères de la Grande Moisson(M.G.M.) A.s.b.l.	140640	STM Holdings S.à.r.l.	140632
MJ Holdings	140627	Stratego Trust	140633
ProLogis European Finance VIII S.à.r.l.	140609	Symphony S.A.	140633
ProLogis European Finance XIII S.à r.l.	140609	Tank International Lux S. à r.l.	140633
ProLogis European Finance XVIII S.à r.l.	140609	Teleperformance Germany S.à r.l.	140633
ProLogis European Holdings VI S.à r.l.	140609	Teleperformance Germany S.à r.l.	140634
Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	140630	Tivoli Holdings S.à r.l.	140634
SGP Group Finance S.à r.l.	140631	TRE Investments S.A.	140634
SHCO 20 S.à r.l.	140631	Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A.	140634
Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l.	140637	Unifi Holdings S.à r.l.b	140624

Global Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.825.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September,
Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Songbird Investment Corporation, Luxembourg Branch, having its address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B147.595, being a Luxembourg branch of the company Songbird Investment Corporation, a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, with registered office at 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, registered under the Canada Business Corporations Act (Alberta) under number 2014739060 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Me. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg, dated 17 September 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), holding all the issued and existing one hundred twenty-five (125) ordinary shares ("Ordinary Shares"), thirty-six thousand two hundred (36,200) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and two thousand five hundred (2,500) Class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS"), representing the entire share capital of the company Global Energy Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B122.144, incorporated by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary public residing professionally in Luxembourg, on 15 November, 2006, published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 30 January, 2007, number 78, page 3717 (the "Company").

The articles of the Company were amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned on 24 November 2014, published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 24 December 2014, number 3970, page 190539.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to add, after the second paragraph, the following paragraph in article 6.1 of the Company's articles of association:

“(the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; all the mandatory redeemable preferred shares, whatever their class, are hereinafter referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares"; the holder(s) of the Ordinary Shares and/or MRPS are hereinafter referred to individually as "Shareholder" and collectively as "Shareholders”).”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 6.3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights according to the nature and class to which they belong. Certificates may be issued at the request of the Shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 6.6. All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS at the sole discretion of the holder pursuant to the following terms:

1. notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions), in writing, the Company convert into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS all or part of its MRPS and the Company shall convert the MRPS as and when requested;

2. the MRPS will be converted into the same number and nominal value of Ordinary Shares or another Class of MRPS equal to the number and nominal value of the respective MRPS being converted;

3. the proportionate share premium (if any) attached to the converted MRPS will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant Class of MRPS into which the MRPS have been converted, as the case may be.

The converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“Each Ordinary Share entitles the Ordinary Shareholder thereof to a fraction of the Company's profits in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 14 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Ordinary Shares.

Where the Company has a sole Shareholder, MRPS do not entitle their holder to any voting right, except for the following restricted matters:

- the issue of new MRPS;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the MRPS over the Ordinary Shares;
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares.

Where the Company has more than one Shareholder, each MRPS is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each MRPS holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of MRPS.”

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Songbird Investment Corporation, Succursale Luxembourgeoise, ayant son siège social à 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147595, étant la succursale de la société Songbird Investment Corporation, une société privée constituée sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 450, 1st street S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1, immatriculée l'Acte des Sociétés Commerciales (alberta) sous le numéro 2014739060;

dûment représentée par Me. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique (ci-après l'“Associé Unique”) détenant à elle seule les cent vingt-cinq (125) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires"), les trente-six mille deux cent parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A") et les deux mille cinq cent (2.500) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les

"PPOR B"), représentant l'intégralité du capital social de la société Global Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.144, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Henri HELLINCKX, notaire, le 15 novembre 2006, publié en date du 30 janvier 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78, page 3717 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 24 novembre 2014, publié en date du 24 décembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3970, page 190539.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un paragraphe au texte de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"(chaque catégorie des PPOR A, des PPOR B, des PPOR C, des PPOR D, des PPOR E, des PPOR F, des PPOR G, des PPOR H, des PPOR I et des PPOR J est citée comme une «Catégorie des PPORs»; toutes les PPORs, quelle que soit leur catégorie, sont citées comme les «PPORs»; les PPORs et les Parts Ordinaires sont citées individuellement comme la «Part» et collectivement comme les «Parts»; tous les détenteurs des Parts Ordinaires et/ou des PPORs sont cités individuellement comme l'«Associé» et collectivement comme les «Associés»)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du second paragraphe de l'article 6.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote selon la nature et la classe à laquelle elles appartiennent. Des certificats peuvent être émis à la demande des Associés."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte de l'article 6.6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **6.6.** Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Sociales Ordinaires ou en toute autre Catégorie de PPOR à la seule discrétion du détenteur et conformément aux conditions et modalités suivantes:

1. Nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de PPOR est en droit de demander par écrit (en une ou plusieurs fois) à la Société la conversion en Parts Sociales Ordinaires ou en toute autre Catégorie de PPOR de certaines ou de toutes ses PPOR et la Société est tenue de les convertir quand et comme demandé;

2. Les PPORs seront converties en le même nombre et la même valeur nominale de Parts Ordinaires ou d'une autre catégorie de PPORs que les PPORs respectives ayant été converties;

3. La prime d'émission proportionnelle (s'il y a lieu) attachée aux PPORs converties sera le cas échéant allouée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires ou à la prime d'émission de la Catégorie de PPORs concernée dans laquelle les PPORs ont été converties.

Les PPORs converties seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte de l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des bénéfices, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales Ordinaires existantes."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du second paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel à ses parts en Parts Ordinaires.

Lorsque la Société a un associé unique, les PPORs ne donnent pas de droit de vote à leur détenteur, sauf dans les cas limités suivants:

- distribution de nouveaux PPORs;
- toute proposition d'amendement au droit préférentiel de distributions à la liquidation des PPORs envers des Parts Ordinaires;
- la conversion d'une ou plusieurs classes de PPORs en Parts Ordinaires.

Quand la Société a plus d'un Associé, chaque PPOR donne droit à un droit de vote identique à celui des Parts Ordinaires et chaque détenteur de PPOR a un droit de vote proportionné aux PPORs qu'il détient."

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TAKERKART-WOLF, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015157963/182.

(150174015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 260.741.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September,

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, public notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1;

duly represented by Me. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg, dated 17 September 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twentyone (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the two hundred ten thousand seven hundred twenty (222,420) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WERSANDT, public notary on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned on 8 July 2015, published on 3 September 2015 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2363, page 113417.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of article 3.3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **3.3.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of a Shareholder.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to add the following sentence to the first paragraph of article 5.3 of the Company’s articles of association:

“Share certificates may be issued at the request of the Shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 5.3 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“The ownership of the Shares will be evidenced by the inscription in the Shareholders' register.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the bullet point iii of point 3. of the third paragraph of article 5.7 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“iii. all and any undeclared Dividend (as defined in Article 15.3 below) to which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend point 4. of the third paragraph of article 5.7 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **4.** The payment of the amounts under 3.ii. and 3.iii. above can be paid only from sums legally available for distribution being understood that, for purposes of this calculation, any undeclared Dividend shall be considered as being available for distribution irrespective of its effective recording in the Company’s accounts (the "Available Sums").”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.8 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **5.8.** All MRPS are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares or into another Class of MRPS at the sole discretion of the holder pursuant to the following terms:”.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to suppress point III. of article 5.8 of the Company’s articles of association.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of article 9.4 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **9.4.** Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present in person at the board meeting, such manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be a manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.”

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 15.4 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“The board of managers, the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, shall not approve a Dividend payment if at the time of the passing of the resolution the Company does not have sufficient funds to cover its expenses in light of such proposed Dividend.”

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend point 2. of the first paragraph of article 15.6 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **2.** These accounts show a profit including profits carried forward plus any reserves or provisions recorded for undeclared Dividends which have been accrued for in the accounts;”.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of the French translation of the Company’s articles of association in the second bullet point in the first paragraph of article 5.7, which shall henceforth read as follows:

“- au plus tard à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle la catégorie concernée des PPORs a été émise (la "Date d'Echéance") (étant entendu qu'aucune conversion ou rachat n'ait eu lieu).”

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of the French translation of the Company's articles of association in the first paragraph of article 15.3, which shall henceforth read as follows:

“ **15.3.** Chaque PPOR donne droit à son détenteur à un Dividende préférentiel et cumulatif («Dividende cumulatif et préférentiel» ou le «Dividende»), égal à un pourcentage de la somme de (i) la valeur nominale des PPORs détenues par le titulaire de PPORs et (ii) un montant égal à la somme des primes d'émission attachées aux PPORs détenues par le titulaire de PPORs; ce dividende sera provisionné quotidiennement sur la base d'une année de 365 jours. Le titulaire des PPORs et le Conseil de Gérance se mettent d'accord de temps à autre par écrit sur le taux fixe approprié du dividende préférentiel cumulatif.”

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Me. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les deux cent dix mille sept cent vingt (222.420) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175.924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, Me. Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 juillet 2015, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 2015, numéro 2363, page 113417.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger la version anglaise de l'article 3.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **3.3.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of a Shareholder.”

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter la phrase suivante au premier paragraphe de l'article 5.3 des statuts de la Société:
"Des certificats peuvent être émis à la demande des Associés."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du troisième paragraphe de l'article 5.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La propriété des Parts sera prouvée par l'inscription dans le registre des Associés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du tiret iii. du point 3. du troisième paragraphe de l'article 5.7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"iii. tout Dividende (tel que défini à l'article 15.3 ci-dessous) non-déclaré que les PPORs rachetées sont en droit de percevoir au moment du rachat."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du point 4. du troisième paragraphe de l'article 5.7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"4. Le paiement des sommes fixées aux points 3.ii et 3.iii ci-dessus s'effectue uniquement au moyen de fonds disponibles pour la distribution étant entendu qu'à des fins de calcul tout Dividende non déclaré doit être considéré comme susceptible de distribution sans tenir compte de son inscription effective dans les comptes de la Société (ci-après les "Sommes Disponibles")."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte de la première phrase de l'article 5.8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"5.8. Toutes les PPORs sont émises sous forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires ou en une autre catégorie des PPORs à la seule discrétion du détenteur et conformément aux conditions suivantes:".

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de supprimer le point III. de l'article 5.8 des statuts de la Société.

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger la version anglaise de l'article 9.4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present in person at the board meeting, such manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be a manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email."

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du second paragraphe de l'article 15.4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le conseil de gérance, l'Associé Unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés n'approuvera pas un paiement de Dividendes si lors de la prise de cette résolution la Société ne dispose pas de suffisamment de fonds pour couvrir les dépenses occasionnées par le paiement de Dividendes proposé."

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du point 2. du premier paragraphe de l'article 15.6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"2. Le bilan intérimaire indique un profit comprenant des profits reportés augmentés de toutes réserves ou provisions pour des Dividendes non déclarés qui ont été comptabilisés dans les comptes;".

Onzième résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger le texte de la traduction française des statuts de la Société du deuxième tiret du premier paragraphe de l'article 5.7 qui aura la teneur suivante:

"- au plus tard à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle la catégorie concernée des PPORs a été émises (la "Date d'Echéance") (étant entendu qu'aucune conversion ou rachat n'ait eu lieu)."

Douzième résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger le texte du premier paragraphe de l'article 15.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Chaque PPOR donne droit à son détenteur à un Dividende préférentiel et cumulatif («Dividende cumulatif et préférentiel» ou le «Dividende») égal à un pourcentage de la somme de (i) la valeur nominale des PPORs détenues par le titulaire de PPORs et (ii) un montant égal à la somme des primes d'émission attachées aux PPORs détenues par le titulaire de PPORs; ce dividende sera provisionné quotidiennement sur la base d'une année de 365 jours. Le titulaire des PPORs et le Conseil de Gérance se mettent d'accord de temps à autre par écrit sur le taux fixe approprié du dividende préférentiel cumulatif."

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TAKERKART-WOLF, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015157385/215.

(150173428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Blackbird Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.650.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.744.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September,

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Raven Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2015261676 and with its registered office at 450 -1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1;

duly represented by Mrs. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg, dated 17 September 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), holding all the issued and existing one hundred (100) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the twenty-six thousand five hundred fifty (26,550) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Blackbird Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 152744, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo Wersandt, notary public, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), on 23 April, 2010, published on 9 June, 2010 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1203, page 57711 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned on 5 February 2015, published on 28 March 2015 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 863, page 41389.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of article 3.3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“**3.3.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of a Shareholder.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to add the following sentence to the first paragraph of article 5.3 of the Company's articles of association:

“Share certificates may be issued at the request of the Shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 5.3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“The ownership of the Shares will be evidenced by the inscription in the Shareholders' register.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second bullet point of the second paragraph of article 5.7 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“at the latest on the thirteenth (13th) anniversary of the issue date of the relevant Class of MRPS (the "Maturity Date") assuming no prior conversion or redemption occurred.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the bullet point iii. of point 3 of the second paragraph of article 5.7 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“iii. all and any undeclared Dividend (as defined in Article 15.3 below) to which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend point 4. of the third paragraph of article 5.7 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“**4.** The payment of the amounts under 3.ii. and 3.iii. above can be paid only from sums legally available for distribution being understood that, for purposes of this calculation, any undeclared Dividend shall be considered as being available for distribution irrespective of its effective recording in the Company's accounts (the "Available Sums").”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.8 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“**5.8.** All MRPS are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares or into another Class of MRPS at the sole discretion of the holder pursuant to the following terms.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to suppress point III. of article 5.8 of the Company's articles of association.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of article 9.4 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“**9.4.** Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present in person at the board meeting, such manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be a manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.”

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 12.4 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **12.4.** Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to such Shareholder's ownership of Ordinary Shares.

Where the Company has a sole Shareholder, MRPS do not entitle their holder to any voting right, except for the following restricted matters:

- the issue of new MRPS;
- the determination of the fixed rate of the cumulative preferred dividend attached to the MRPS;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the MRPS over the Ordinary Shares;
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares.

Where the Company has more than one Shareholder, each MRPS is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each MRPS holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of MRPS.”

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 15.3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **15.3.** Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend (the “Dividend”) at an annual fixed rate over the sum of the nominal value of such MRPS and the proportion of the share premium attached to such MRPS (the “Par Value” of the MRPS), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Each Class A MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative Dividend at the annual rate of 2.75 per cent over the Par Value of the Class A MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.”

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the second paragraph of article 15.4 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“The board of managers, the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, shall not approve a Dividend payment if at the time of the passing of the resolution the Company does not have sufficient funds to cover its expenses in light of such proposed Dividend.”

Thirteenth resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of article 15.5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **15.5.** The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders by a resolution cast by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company, as the case may be, may resolve to distribute as a dividend the remaining profit to the holder(s) of the Ordinary Shares in proportion to the Shares held, but only if the payment of such dividend would not cause the Company to have insufficient assets to (i) repay the MRPS nominal value and any outstanding MRPS Share Premium; (ii) pay any undeclared Dividends on the MRPS, and (iii) pay its liabilities.”

Fourteenth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend point 2. of the first paragraph of article 15.6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **2.** These accounts show a profit including profits carried forward plus any reserves or provisions recorded for undeclared dividends which have been accrued for in the accounts;”.

Fifteenth resolution

The Sole Shareholder resolved to correct the wording of the first bullet point of article 16.2 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“first, the holders of MRPS, shall be entitled to receive an amount equal to the accrued and undeclared Dividend, if any, and an amount equal to the outstanding nominal value of their MRPS and the outstanding MRPS Share Premium; and”.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Raven Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2015261676 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1,

Ici dûment représentée par Me. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") détenant à elle seule les cent (100) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les vingt-six mille cinq cent cinquante (26.550) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Blackbird Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175.924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 23 avril 2010, publié en date du 9 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1203, page 57711 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, Me. Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 février 2015, publié en date du 28 mars 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 863, page 41389.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger le texte de l'article 3.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **3.3.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of a Shareholder."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter la phrase suivante au premier paragraphe de l'article 5.3 des statuts de la Société:

"Des certificats peuvent être émis à la demande des Associés."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du troisième paragraphe de l'article 5.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La propriété des Parts sera prouvée par l'inscription dans le registre des Associés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du deuxième tiret du second paragraphe de l'article 5.7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"au plus tard à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle la catégorie concernée des PPORs a été émises (la «Date d'Echéance») étant entendu qu'aucune conversion ou rachat n'ait eu lieu."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du tiret iii du point 3. du troisième paragraphe de l'article 5.7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"iii. tout Dividende (tel que défini à l'article 15.3 ci-dessous) non-déclaré que les PPORs rachetées sont en droit de percevoir au moment du rachat."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du point 4. du troisième paragraphe de l'article 5.7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" 4. Le paiement des sommes fixées aux points 3.ii et 3.iii ci-dessus s'effectue uniquement au moyen de fonds disponibles pour la distribution étant entendu qu'à des fins de calcul tout Dividende non déclaré doit être considéré comme susceptible de distribution sans tenir compte de son inscription effective dans les comptes de la Société (ci-après les "Sommes Disponibles")."

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte de la première phrase de l'article 5.8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" 5.8. Toutes les PPORs sont émises sous forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires ou en une autre catégorie des PPORs à la seule discrétion du détenteur et conformément aux conditions suivantes:"

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de supprimer le point III. de l'article 5.8 des statuts de la Société.

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger le texte de l'article 9.4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present in person at the board meeting, such manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be a manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email."

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte de l'article 12.4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" 12.4. Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel à ses parts en Parts Ordinaires.

Lorsque la Société a un associé unique, les PPORs ne donnent pas de droit de vote à leur détenteur, sauf les cas limités suivants:

- distribution de nouveaux PPORs;
- la détermination du taux fixe du dividende privilégié cumulatif attaché aux PPORs;
- toute proposition d'amendement au droit préférentiel de distributions à la liquidation des PPORs envers des Parts Ordinaires;
- la conversion d'une ou plusieurs classes de PPORs en Parts Ordinaires.

Quand la Société a plus d'un Associé, chaque PPOR donne droit à un droit de vote identique à celui des Parts Ordinaires et chaque détenteur de PPOR a un droit de vote proportionné aux PPORs qu'il détient."

Onzième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte de l'article 15.3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" 15.3. Chaque PPOR donne droit à son détenteur à un Dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende») au taux annuel fixe sur la somme de la valeur nominale des dites PPORs et leur proportion de la prime d'émission attachée à ces mêmes PPORs (la «Valeur Comptable» des PPORs), qui sera échu chaque jour et sera calculé en présumant une année de 365 jours.

Chaque PPOR A donne droit à son détenteur à un Dividende au taux annuel fixe de 2.75 pour cent sur la Valeur Comptable des PPORs, qui sera échu chaque jour et sera calculé en présumant une année de 365 jours."

Douzième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du second paragraphe de l'article 15.4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le conseil de gérance, l'Associé Unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés n'approuvera pas un paiement de Dividendes si lors de la prise de cette résolution la Société ne dispose pas de suffisamment de fonds pour couvrir les dépenses occasionnées par le paiement de Dividendes proposé."

Treizième résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger le texte de l'article 15.5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **15.5.** L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés pourra, moyennant résolution des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, décider de distribuer comme Dividende le reste du profit aux détenteurs des Parts Ordinaires pro rata des Parts détenues, à condition que le paiement de tel Dividende ne cause pas à la Société une insuffisance de fonds pour (i) rembourser la valeur nominale des PPORs et toute Prime d'Emission des PPORs impayée; (ii) payer tout Dividende non déclaré en relation des PPORs, et (iii) payer ses dettes."

Quatorzième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le texte du point 2. du premier paragraphe de l'article 15.6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **2.** Le bilan intérimaire indique un profit comprenant des profits reportés augmentés de toutes réserves ou provisions pour des dividendes non déclarés qui ont été comptabilisées dans les comptes;"

Quinzième résolution

L'Associé Unique a décidé de corriger le texte du premier tiret de l'article 16.2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"first, the holders of MRPS, shall be entitled to receive an amount equal to the accrued and undeclared Dividend, if any, and an amount equal to the outstanding nominal value of their MRPS and the outstanding MRPS Share Premium; and"

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TAKERKART-WOLF, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015160501/261.

(150177876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Apollo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.759.925,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.233.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of October,
before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Apollo HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172233, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg dated 16 October 2012 and published with the Luxembourg

official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 6 November 2012 under number 2698, which articles of association have been amended for the last time on 6 November 2013 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux published with the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 11 December 2013 under number 3149 (the “Company”).

The meeting was opened at 15.30 CET with Mr. Georg Gerstberger, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Eloy Genest, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Michael Rebholz, LL.M., residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the merger of Apollo HoldCo S.à r.l. with Cidron Ollopa B.V.; and
2. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder of the Company represented, the respective proxy of the represented sole shareholder and the number of its respective shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented sole shareholder, initialled “ne varietur” by the appearing party, will also remain annexed to this deed.

III. That all one hundred and six million seven hundred and fifty-nine thousand nine hundred and twenty-five (106,759,925) shares representing the entire share capital of the Company of an amount of one hundred six million seven hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 106,759,925) are represented at the present meeting so that the meeting which the sole shareholder has had due notice of can validly decide on all items of the agenda which are known to the sole shareholder.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

WHEREAS, the sole shareholder has had due knowledge of all documents listed in article 267 paragraph (1) lit. a) through d) (including) of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”), being:

a) The merger plan dated 18 August 2015 which has been published with the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 24 August 2015 under number 2199 pursuant to which the Company will be merged with Cidron Ollopa B.V. by way of transfer of all assets and liabilities from the Company to Cidron Ollopa B.V. and the Company will be dissolved (the “Merger Plan”);

b) The annual accounts of the Company’s financial years ended on 30 June 2013 and 30 June 2014;

c) The interim balance sheet of the Company and of Cidron Ollopa B.V., each as at 30 June 2015; and

d) The management reports drawn up by the Company’s sole manager and by the management board of Cidron Ollopa B.V., each of them drawn up in accordance with article 265 of the Law.

WHEREAS, in accordance with article 266 paragraph 5 of the Law, the sole shareholder agreed to waive (i) the requirement of examination of the merger plan by an independent expert (réviseur d’entreprise agréé) and (ii) its right to be provided with an expert report drawn up by such independent expert.

WHEREAS, the sole shareholder confirmed that in accordance with article 267 of the Law, the documents listed above under a) to d) (including) have been made available to the sole shareholder at the registered offices of Cidron Ollopa B.V. and the Company at least one (1) month prior to this meeting.

THEREFORE, the sole shareholder resolved to approve the merger and the related merger plan as mentioned above. The sole shareholder furthermore resolved to approve that as of 31 July 2015, all operations and transactions of the Company are considered for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of Cidron Ollopa B.V..

The books and documents of the Company will be deposited during a period of five years at the registered office of Cidron Ollopa B.V. which is located at Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, the Netherlands.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des associés d'Apollo HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172233, constituée suivant acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg le 16 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 novembre 2012, numéro 2698, dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 novembre 2013 suivant acte reçu par le Maître Cosita Delvaux, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2013, numéro 3149 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 15.30 CET sous la présidence de Mr. Georg Gerstberger, LL.M., dont la résidence est à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Eloy Genest, dont la résidence est à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Michael Reibold, LL.M., dont la résidence est à Luxembourg.

L'assemblée ayant été ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion d'Apollo HoldCo S.à r.l. avec Cidron Ollopa B.V.; et
2. Divers.

II. Que l'associé unique de la Société représenté, le mandataire respectif de l'associé représenté et le nombre respectif de ses parts soient présentés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique représenté et par les membres du bureau, restera annexée à ce procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. La procuration de l'associé unique représenté, paraphée «ne varietur» par la personne comparante, demeurera également annexée à ce procès-verbal.

III. Que l'ensemble des cent six millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq (106.759.925) parts, représentant l'ensemble du capital social de la Société d'un montant de cent six millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euro (EUR 106.759.925), sont représentés à l'assemblée ci-présente afin que ladite assemblée, dont l'associé unique a reçu préavis, peut valablement se décider sur tous les points à l'ordre du jour qui ont été portés à la connaissance de l'associé unique.

L'associé unique a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

ATTENDU QUE l'associé unique a pris connaissance de tous les documents listés à l'article 267 paragraphe 1, a) jusqu'à d) (inclus) de la loi du Grand-Duché du Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

a) Le projet de fusion daté du 18 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2015 numéro 2199, aux termes duquel la Société sera fusionnée avec Cidron Ollopa B.V. par le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société à Cidron Ollopa B.V. et la Société sera dissoute (le «Projet de Fusion»);

b) Les comptes annuels de l'exercice social de la Société, clôturés les 30 juin 2013 et 20 juin 2014;

c) les états financiers intérimaires de la Société et de Cidron Ollopa B.V., chacun à jour du 30 juin 2015; et

d) un rapport de gérance écrit par le gérant unique de la Société et par le conseil d'administration de Cidron Ollopa B.V., chacun d'entre eux faits conformément à l'article 265 de la Loi.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 266 paragraphe 5 de la Loi, l'associé unique s'est accordé à renoncer (i) à l'exigence d'un rapport écrit sur le Projet de Fusion par un réviseur d'entreprise agréé et (ii) à son droit de se procurer un rapport d'expert rédigé par des experts indépendants.

ATTENDU QUE, l'associé unique confirme, conformément à l'article 267 de la Loi, que les documents listés susmentionnés de a) à d) (inclus) ont été rendus consultables par l'associé unique auprès du siège social de Cidron Ollopa B.V. et de la Société au moins un (1) mois avant la présente assemblée.

PAR CONSEQUENT, l'associé unique décide d'approuver la Fusion et le Projet de Fusion échéant. L'associé unique décide également d'approuver qu'en date du 31 juillet 2015, l'ensemble des opérations et des transactions de la Société sont considérées, d'un point de vue comptable et fiscale, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de Cidron Ollopa B.V.

Les livres et documents de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de Cidron Ollopa B.V., qui se trouve à Barbara Strozilaan 201, 1083 HN Amsterdam, aux Pays-Bas.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: G. GERSTBERGER, E. GENEST, M. REBHOLZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32361. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170091/140.

(150188067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.513.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

ProLogis European Finance VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.935.

ProLogis European Finance XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.913.

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of October.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Gerrit Jan MEERKERK, manager,

acting as manager on behalf of ProLogis European Holdings VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.899 and incorporated by a notarial deed dated January 22nd, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 767 of May 21st, 2002 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 10th day of December, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 284 of the 31st day of January, 2014, hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Gerrit Jan MEERKERK, manager,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance VIII S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register

under number B 95.935 and incorporated by a notarial deed enacted on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1091 of the 21st day of October, 2003, and whose articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 12th day of January, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 822 of the 25th day of April, 2006,

hereinafter referred to as the “Absorbed Company 1”,

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Gerrit Jan MERKEERK, manager,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance XIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.913 and incorporated by a notarial deed on the 23rd day of September, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2522 of the 15th day of October, 2008, and whose articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 9th day of December, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 296 of the 4th day of February, 2015,

hereinafter referred to as the “Absorbed Company 2”,

(4) ProLogis Directorship S.à r.l., with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Gerrit Jan MERKEERK, manager,

acting as manager on behalf of ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.938 and incorporated by a notarial deed enacted on the 15th day of September, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of the 7th day of March, 2001, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 26th day of November, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 140 of the 22nd day of January, 2010,

hereinafter referred to as the “Absorbed Company 3”, together with the 2 aforementioned Absorbed Companies referred to as the “Absorbed Companies” and together with the Absorbing Company referred to as the “Merging Companies”.

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the “Joint Merger Proposal”):

1 ProLogis European Holdings VI S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of ProLogis European Holdings VI S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.899.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at EUR 53,513,725.- represented by 2,140,549 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

2 ProLogis European Finance VIII S.à r.l. The Absorbed Company 1 exists under the name of ProLogis European Finance VIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.935.

The subscribed capital of the Absorbed Company 1 is set at EUR 14,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 29.- each, which are fully paid up.

3 ProLogis European Finance XIII S.à r.l. The Absorbed Company 2 exists under the name of ProLogis European Finance XIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.913.

The subscribed capital of the Absorbed Company 2 is set at EUR 30,000.- represented by 1,200 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

4 ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. The Absorbed Company 3 exists under the name of ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.938.

The subscribed capital of the Absorbed Company 3 is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, which are fully paid up.

5 Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb each of the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the “Merger”) provided for in Section XIV, Sub-Section III, namely the Articles 278 to 283, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

6 Effective Date of the Merger - Accounting Date. The Merger will be realized internally on the day the undersigned notary certifies at the request of the Merging Companies that the conditions of Article 279 of the Law are fulfilled (the “Effective Date”).

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

From an accounting perspective, the Merger will be considered as accomplished on the Effective Date of the merger too, the date from which the accounting operations of each of the Absorbed Companies will be assumed for the account of the Absorbing Company.

7 Financial Accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The annual accounts of each of the Absorbed Companies for the last three years have been approved by the respective shareholder of the Absorbed Companies and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

In compliance with Article 267, paragraph 1 of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies agreed unanimously to waive the requirement of preparing interim accounts of the Merging Companies.

8 Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, each of the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their respective assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at book value on the Effective Date.

9 Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such publications as are prescribed by Article 273 of the Law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of each of the Absorbed Companies in accordance with Article 274 of the Law.

10 Convertible instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible bonds or other convertible financial instruments.

11 Special advantages. No special advantages will be attributed to the members of the boards of managers of each of the Merging Companies nor to any other party involved in the Merger.

12 Consultation of documentation. All the shareholders of each of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of each of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts as well as the management reports on such accounts of each of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

13 General meeting of the shareholder of the Absorbing Company. In compliance with the provisions of Article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholder of each of the Absorbed Companies be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that each of the Absorbed Companies is wholly owned by the Absorbing Company.

It is further noted that the shareholder of the Absorbing Company is entitled to require that a general meeting of shareholder of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

14 Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of each of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

15 Corporate Records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of each of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

16 Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

17 Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to Article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (7,200.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their company name and registered office, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Gerrit Jan MERKEERK, gérant,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Holdings VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.899 et constituée suivant un acte notarié du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 767 du 21 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 284 du 31 janvier 2014, ci-après désignée la «Société Absorbante»,

(2) ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Gerrit Jan MERKEERK, gérant,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.935 et constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1091 du 21 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 822 du 24 avril 2006,

ci-après désignée la «Société Absorbée 1»,

(3) ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Gerrit Jan MERKEERK, gérant,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance XIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.913 et constituée suivant un acte notarié du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2522 du 15 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 296 du 4 février 2015,

ci-après désignée la «Société Absorbée 2»,

(4) ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, elle-même représentée par Gerrit Jan MERKEERK, gérant,

agissant en tant que gérant pour le compte de ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.938 et constituée suivant un acte notarié en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 174 du 7 mars 2001, et 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 du 22 janvier 2010,

ci-après désignée la «Société Absorbée 3», collectivement avec les 2 Sociétés Absorbées précitées qualifiées de «Sociétés Absorbées» et collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1 ProLogis European Holdings VI S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom ProLogis European Holdings VI S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.899.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 53.513.725,-, représenté par 2.140.549 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

2 ProLogis European Finance VIII S.à r.l. La Société Absorbée 1 existe sous le nom ProLogis European Finance VIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.935.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 1 est fixé à EUR 14.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 29,- chacune, toutes entièrement libérées.

3 ProLogis European Finance XIII S.à r.l. La Société Absorbée 2 existe sous le nom ProLogis European Finance XIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.913.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 2 est fixé à EUR 30.000,-, représenté par 1.200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes entièrement libérées.

4 ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. La Société Absorbée 3 existe sous le nom ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.938.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée 3 est fixé à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, qui sont entièrement détenues par la Société Absorbante et toutes entièrement libérées.

5 Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber chacune des Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévue à la Section XIV, Sous-section III, notamment les Articles 278 à 283, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

6 Date de Prise d'Effet de la Fusion - Date Comptable. La Fusion sera réalisée en interne le jour auquel le notaire soussigné certifie sur requête des Sociétés Fusionnantes que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion a effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, la Fusion sera considérée réalisée à la Date de Prise d'Effet de la fusion aussi, la date à laquelle les opérations comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7 Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de chacune des Sociétés Absorbées pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de chacune des Sociétés Absorbées et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En application de l'Article 267, paragraphe 1 de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont approuvé à l'unanimité de renoncer à l'exigence de préparer les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes.

8 Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, chacune des Sociétés Absorbées, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif respectif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

9 Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par l'Article 273 de la Loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de chacune des Sociétés Absorbées conformément à l'Article 274 de la Loi.

10 Instruments convertibles émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations convertibles ou autres instruments financiers convertibles.

11 Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial ne sera attribué aux membres des conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre partie impliquée dans la Fusion.

12 Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter d'un mois au moins de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

13 Assemblée générale de l'associé de la Société Absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Absorbées soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où chacune des Sociétés Absorbées est entièrement détenue par la Société Absorbante.

Part ailleurs l'associé de la Société Absorbante a le droit de requérir qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de sa réquisition.

14 Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de chacune des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

15 Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de chacune des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la loi.

16 Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

17 Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société Absorbante en raison du présent acte sont évalués à sept mille deux cents euros (7.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs dénomination sociale et siège social, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32532. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172089/276.

(150189926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Cidra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.846.975,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.206.

— DEMERGER PROPOSAL

1. Introduction. Pursuant to the resolutions adopted by the board of managers of Cidra Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 119.206 and having a share capital of EUR 5,846,975 (the "Company"), on 8 October 2015, it was resolved subject to the Condition Precedent (as defined below) to propose to the sole shareholder of the Company, Cidra S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the RCS under number B 119.205 and having a share capital of EUR 5,846,975 (the "Sole Shareholder"), to proceed to the demerger of the Company to be carried out by the incorporation of a new private limited liability company (société à responsabilité limitée) (scission par constitution d'une nouvelle société) named CADRI S.à r.l. (the "New Company"), with a share capital of EUR 12,500 divided into 500 shares of EUR 25 each, which will have its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as provided for in Articles 288 and 307 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), by transferring, without dissolution, part of the assets and liabilities of the Company (being the Divested Assets and Liabilities described under 4) below) to the New Company in exchange for the allocation to its Sole Shareholder of shares of the New Company (the "Demerger").

2. Condition Precedent. The Demerger is conditional upon the transfer to the Company of all the shares of Capio AB (publ) Reg. No. 556706-4448, a limited liability company whose registered office is at c/o Capio AB, P.O. Box 1064, 405 22 Gothenburg, Sweden ("Capio AB"), held on the Effective Date (as defined below) by Ygeia Equity AB Reg. No. 556722-5130, a limited liability company whose registered office is at c/o Capio AB, P.O. Box 1064, 405 22 Gothenburg, Sweden (together the "Capio Shares"). The Capio AB shares are listed on Nasdaq Stockholm and have the following ISIN number: SE0007185681.

It is contemplated that the transfer of the Capiro Shares occurs on the Effective Date (as defined below), shortly before the Extraordinary Decision (as defined below) (the “Condition Precedent”).

Evidence of the transfer of the Capiro Shares to the Company will be obtained from Nordea Bank AB by producing a copy of the securities account opened with Nordea Bank AB in the name and on behalf of the Company and showing the number of shares held by the Company in Capiro AB or any other evidence satisfactory to the Company.

3. General meetings of the Sole Shareholder and the holders of the convertible preferred equity certificates (“CPECs”) of the Company. In accordance with Article 291 of the Company Law, the Sole Shareholder shall approve the proposed Demerger and the present Demerger Proposal by passing an extraordinary decision, at the earliest one month following the publication of the present Demerger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”), before a Luxembourg public notary (the “Extraordinary Decision”).

The Demerger and the present Demerger Proposal will also be submitted to the approval of the holders of the convertible preferred equity certificates (“CPECs”) of the Company.

4. Description and allocation of the assets and liabilities to be transferred to the New Company. Subject to the Condition Precedent and upon approval of the Demerger by the Sole Shareholder, the Company will transfer to the New Company the following assets and liabilities (the “Divested Assets and Liabilities”):

a) Assets allocated to the New Company:

The Company will transfer to the New Company all the Capiro Shares held by the Company, which are currently contemplated to consist in 83,196,877 Capiro Shares.

The Capiro Shares will be transferred to the New Company at their market value corresponding to the listing price of the Capiro Shares at closing on the last business day preceding the Effective Date (as defined below) (the “Divested Assets”).

b) Liabilities allocated to the New Company:

The Company will transfer to the New Company a number of CPECs issued by the Company (including principal, capitalised interest and yield attached thereto) which relate to the Capiro business, for a maximum aggregate amount ensuring that the net assets value transferred to the New Company is equal to 15% of the value of the Divested Assets, and which will need to be, in any case, equal or higher than the nominal value of the issued share capital of the New Company (i.e. EUR 12,500) composed of:

(i) up to 5,794,427 CPECs of class A (the “A-CPECs”) issued by the Company and subscribed for by the Sole Shareholder, each having a nominal value of EUR 25 for a maximum aggregate amount of EUR 151,238,158.49 (including principal, capitalised interest and yield attached thereto as of midnight on the day preceding the Effective Date (as defined below)); and

(ii) up to 14,053,621 CPECs of class C (the “C-CPECs”) issued by the Company and subscribed for by the Sole Shareholder, each having a nominal value of EUR 25 for a maximum aggregate amount of EUR 877,055,838.84 (including principal, capitalised interest and yield attached thereto as of midnight on the day preceding the Effective Date (as defined below));

(together the “Divested Liabilities”).

The Divested Liabilities will be transferred to the New Company at their nominal value plus capitalised interest and yield attached thereto as of midnight on the day preceding the Effective Date (as defined below).

Any one or the other part of the Divested Assets and Liabilities may be changed at the Extraordinary Decision in particular as a result of the final market value of the Capiro Shares being transferred to the Company.

Where an asset or liability of the Company is not specifically assigned to the New Company, such assets or liabilities shall remain with the Company.

5. Exchange ratio of the shares. As consideration for the transfer by the Company of the Divested Assets and Liabilities on the Effective Date (as defined below), the New Company will issue 500 new shares with a nominal value of EUR 25 each to the Sole Shareholder, together with a share premium of an amount depending on the net asset value of the Divested Assets and Liabilities to be transferred, it being noted that in aggregate 15% of the value of the Divested Assets will be allocated to the share capital account and to the share premium account of the New Company. No cash payment will be made to the Sole Shareholder.

6. Terms for the delivery of shares in the New Company. The New Company will only issue registered shares and after the issue of shares pursuant to the Extraordinary Decision, the Sole Shareholder will be registered as sole shareholder in the shareholders' register of the New Company.

The New Company will not issue share certificates nor issue any fractional shares.

7. The date as from which the shares in the New Company shall carry the right to participate in the profits and any special conditions relating to that right. The shares in the New Company shall carry the right to participate in any distribution of profit of the New Company as from the Effective Date, being the date of the incorporation of the New Company.

8. Date as from which the Demerger will be effective for accounting purposes. For accounting purposes, the transfer of the Divested Assets and Liabilities to the New Company will be deemed to be effective as from the Effective Date (as defined below).

The Demerger will become legally effective between the Company and the New Company and will entail ipso jure the universal transfer of the Divested Assets and Liabilities of the Company to the New Company on the date of the Extraordinary Decision, which is contemplated to be on 30 November 2015 (the “Effective Date”).

The Demerger will become legally effective towards third parties on the day of the publication of the Extraordinary Decision in the Mémorial C.

9. Special advantages. No special advantages will be granted to the independent experts referred to in Article 294 of the Company Law, to the members of the board of managers and neither to the commissaire aux comptes (supervisory auditors) of the Company nor to the members of the board of managers of the New Company in connection with the Demerger.

No shareholders or holders of securities other than shares in the New Company will have special rights.

10. Documents for inspection. The Sole Shareholder is entitled to inspect at the registered office of the Company the following documents at least one month prior to the date of the Extraordinary Decision:

- this Demerger Proposal; and
- the annual accounts of the Company for the last three financial years ended 31 December 2012, 2013 and 2014.

The Sole Shareholder may request a copy of these documents free of charges.

11. Article 296 of the Company Law - Waiver. Given the overall context of the Demerger, the board of managers of the Company will request the Sole Shareholder in accordance with Article 296 of the Company Law to waive its right to receive or have made available to it the management report provided for by Articles 293 and 295 (1) (d) of the Company Law, the independent expert's (réviseur d'entreprises agréé) report provided by Articles 294 and 295 (1) (e) of the Company Law and the interim accounts referred to in Article 295 (1) (c) of the Company Law.

Any one or the other part of the present Demerger Proposal can still be changed by the Extraordinary Decision. The present Demerger Proposal is furthermore sent to the Sole Shareholder.

12. The articles of incorporation of the New Company will be drafted as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION OF CADRI S.A R.L.

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “CADRI S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the “Articles”) and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share confers the rights set forth in these Articles.

5.2 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limit laid down by law.

5.3 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the Articles).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety

will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and ends on 31 December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

The present document is worded in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET DE SCISSION

1. Introduction. En vertu des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Cidra Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 119.206 et ayant un capital social de 5.846.975 EUR (la «Société»), le 8 octobre 2015, il a été décidé, sous réserve de la Condition Suspensive (telle que définie ci-dessous) de proposer à l'associé unique de la Société, Cidra S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 119.205 et ayant un capital social de 5.846.975 EUR (l'«Associé Unique»), de procéder à la scission de la Société par constitution d'une nouvelle société à responsabilité limitée sous la dénomination de CADRI S.à r.l. (la «Nouvelle Société»), dotée d'un capital social de 12.500 EUR divisé en 500 parts sociales de 25 EUR chacune, qui aura son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tel que prévu par les articles 288 et 307 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), par le transfert, sans dissolution, d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société (étant les Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés décrits au point 4) ci-dessous) à la Nouvelle Société en échange de l'attribution de parts sociales de la Nouvelle Société à son Associé Unique (la «Scission»).

2. Condition Suspensive. La Scission est subordonnée au transfert à la Société de l'ensemble de toutes les parts sociales de Capiro AB (publ), Reg. No. 556706-4448, une limited liability company dont le siège social se situe au c/o Capiro AB, P.O. Box 1064, 405 22 Göteborg, Suède («Capiro AB»), détenues à la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous) par Ygeia Equity AB Reg. No. 556722-1530, une limited liability company dont le siège social se situe au c/o Capiro AB, P.O. Box 1064, 405 22 Göteborg, Suède (ensemble les «Parts Sociales Capiro»). Les parts sociales Capiro AB sont cotées sur le Nasdaq Stockholm et ont le code ISIN suivant: SE0007185681.

Il est prévu que le transfert des Parts Sociales Capiro ait lieu à la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous) peu avant la Décision Extraordinaire (telle que définie ci-dessous) (la «Condition Suspensive»).

La preuve du transfert des Parts Sociales Capiro à la Société sera obtenue de Nordea Bank AB en produisant une copie du compte-titres ouvert auprès de Nordea Bank AB au nom et pour le compte de la Société et indiquant le nombre de parts sociales que la Société détient dans Capiro AB ou toute autre preuve acceptable pour la Société.

3. Assemblées générales de l'Associé Unique et des détenteurs des convertible preferred equity certificates («CPEC») de la Société. Conformément à l'article 291 de la Loi sur les Sociétés, l'Associé Unique devra approuver la Scission proposée et le présent Projet de Scission en adoptant une décision extraordinaire, au plus tôt un mois après la publication du présent Projet de Scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), par-devant un notaire luxembourgeois (la «Décision Extraordinaire»).

La Scission et le présent Projet de Scission seront aussi soumis à l'approbation des détenteurs de convertible preferred equity certificates («CPEC») de la Société.

4. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif devant être transférés à la Nouvelle Société. Sous réserve de la Condition Suspensive et après approbation de la Scission par l'Associé Unique, la Société transférera à la Nouvelle Société les éléments du patrimoine actif et passif suivants (les «Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés»):

a) Éléments du patrimoine actif attribués à la Nouvelle Société:

La Société transférera à la Nouvelle Société toutes les Parts Sociales Capiro détenues par la Société, lesquelles sont aujourd'hui estimées à 83,196,877 Parts Sociales Capiro.

Les Parts Sociales Capiro seront transférées à la Nouvelle Société à leur valeur de marché correspondant au cours de cotation des Parts Sociales Capiro à la clôture, le dernier jour ouvrable précédant la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous) (les «Éléments du Patrimoine Actif Cédés»).

b) Éléments du patrimoine passif attribués à la Nouvelle Société:

La Société transférera à la Nouvelle Société un nombre de CPEC émis par la Société (incluant le principal, l'intérêt capitalisé et le rendement qui y sont attachés) portant sur les activités de Capiro, pour un montant total maximal garantissant que la valeur nette d'inventaire transférée à la Nouvelle Société est égale à 15% de la valeur des Éléments du Patrimoine Actif Cédés, et qui devra, dans tous les cas, être égale ou supérieure à la valeur nominale du capital social émis de la Nouvelle Société (c.-à-d. 12.500 EUR) composé de:

(i) jusqu'à 5.794.427 CPEC de classe A (les «CPEC A») émis par la Société et souscrits par l'Associé Unique, chacun d'une valeur nominale de 25 EUR pour un montant total maximal de 151,238,158.49 EUR (incluant le principal, l'intérêt capitalisé et le rendement qui y sont attachés à minuit le jour précédant la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous)); et

(ii) jusqu'à 14.053.621 CPEC de classe C (les «CPEC C») émis par la Société et souscrits par l'Associé Unique, chacun d'une valeur nominale de 25 EUR pour un montant total maximal de 877,055,838.84 EUR (incluant le principal, l'intérêt capitalisé et le rendement qui y sont attachés à minuit le jour précédant la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous)); (ensemble les «Éléments du Patrimoine Passif Cédés»).

Les Éléments du Patrimoine Passif Cédés seront transférés à la Nouvelle Société à leur valeur nominale majorée de l'intérêt capitalisé et du rendement qui y sont attachés à minuit le jour précédant la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous).

L'une ou l'autre partie des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés peut être modifiée lors de la Décision Extraordinaire notamment suivant la valeur de marché définitive des Parts Sociales Capiro étant transférées à la Société.

Lorsque l'un des éléments du patrimoine actif ou passif de la Société n'est pas spécifiquement cédé à la Nouvelle Société, ces actifs ou passifs resteront la propriété de la Société.

5. Rapport d'échange des parts sociales. En contrepartie du transfert par la Société des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés à la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous), la Nouvelle Société émettra 500 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune à l'Associé Unique, ainsi qu'une prime d'émission (le cas échéant) d'un montant dépendant de la valeur nette d'inventaire des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés devant être transférés, étant noté qu'au total 15% de la valeur des Éléments du Patrimoine Actif Cédés sera alloué au compte de capital et au compte de primes d'émission.

L'Associé Unique ne recevra aucun paiement en espèces.

6. Modalités de remise des parts sociales de la Nouvelle Société. La Nouvelle Société n'émettra que des parts sociales nominatives et après l'émission de parts sociales conformément à la Décision Extraordinaire, l'Associé Unique sera inscrit comme associé unique dans le registre des associés de la Nouvelle Société.

La Nouvelle Société n'émettra ni titres représentatifs de parts sociales, ni fractions de parts sociales.

7. Date à partir de laquelle les parts sociales de la Nouvelle Société donneront le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit. Les parts sociales de la Nouvelle Société donneront le droit de participer à toute distribution des bénéfices de la Nouvelle Société à compter de la Date de Prise d'Effet, soit la date de la constitution de la Nouvelle Société.

8. Date à partir de laquelle la Scission sera effective du point de vue comptable. Du point de vue comptable, le transfert des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés à la Nouvelle Société sera considéré comme accompli à compter de la Date de Prise d'Effet (telle que définie ci-dessous).

La Scission prendra effet entre la Société et la Nouvelle Société et entraînera de plein droit la transmission universelle des Éléments du Patrimoine Actif et Passif Cédés de la Société à la Nouvelle Société à la date de la Décision Extraordinaire, qui est prévue le 30 novembre 2015 (la «Date de Prise d'Effet»).

La Scission prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication de la Décision Extraordinaire au Mémorial C.

9. Avantages particuliers. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts indépendants au sens de l'article 294 de la Loi sur les Sociétés, aux membres du conseil de gérance et ni aux commissaires aux comptes de la Société, ni aux membres du conseil de gérance de la Nouvelle Société dans le cadre de la Scission.

Aucun associé ou détenteur de titres autres que des parts sociales de la Nouvelle Société n'aura de droits spéciaux.

10. Documents consultables. L'Associé Unique a, au moins un mois avant la date de la Décision Extraordinaire, le droit d'examiner, au siège social de la Société, les documents suivants:

- le présent Projet de Scission; et
- les comptes annuels de la Société des trois derniers exercices se terminant aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014.

Copie de ces documents peut être obtenue par l'Associé Unique sans frais et sur simple demande.

11. Article 296 de la Loi sur les Sociétés - Renonciation. Compte tenu du contexte général de la Scission, le conseil de gérance de la Société demandera à l'Associé Unique, conformément à l'article 296 de la Loi sur les Sociétés, de renoncer à son droit de recevoir ou de pouvoir consulter le rapport du conseil de gérance prévu par les articles 293 et 295 (1) (d) de la Loi sur les Sociétés, le rapport de l'expert indépendant (réviseur d'entreprises agréé) prévu par les articles 294 et 295 (1) (e) de la Loi sur les Sociétés et les comptes intermédiaires mentionnés à l'article 295 (1) (c) de la Loi sur les Sociétés.

L'une ou l'autre partie du présent Projet de Scission peut encore être modifiée par la Décision Extraordinaire. Le présent Projet de Scission est en outre envoyé à l'Associé Unique.

12. Les statuts de la Nouvelle Société auront la teneur suivante:

STATUTS DE CADRI S.À R.L

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la/les partie(s) comparante(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CADRI S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de prêts participatifs, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments ou actifs financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être compris au sens le plus large possible et les énumérations ne sont pas exhaustives ni limitatives de quelque manière que ce soit. L'objet de la Société inclut toute opération ou convention conclue par la Société et conforme à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Chaque part sociale confère les droits énoncés dans les présents Statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prescrites par la loi.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des Statuts).

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance peut être valablement adoptée si elle est approuvée

par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou délégué de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Luxembourg, 21 October 2015.

Cidra Holding S.à r.l.

François Feiten / Alexander James Bermingham

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2015172342/571.

(150191268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Unifi Holdings S.à r.l.b, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Dierkirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 199.798.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société anonyme de droit de Delaware (Etats-Unis) «UNIFI Holdings Inc.», avec siège social à 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle (Etats-Unis), inscrit sous le numéro 4051790 auprès de la Division of Corporation of the State of Delaware.

Ici représentée par Monsieur Adrian SHATKU, né le 03 August 1969 en Albanie, résident professionnellement à 60 Broad Street 38 Floor, New York, NY 10004 (Etats-Unis d'Amérique) (ci-après le «Comparant» ou l'«Associée unique»), représenté par Madame Carina RODRIGUES, Corporate Administrator, née au Luxembourg le 12 janvier 1990, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch (Luxembourg), 50, Esplanade, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 4 août 2015

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Il peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créances ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «UNIFI Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

UNIFI Holdings Inc., préqualifiée	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2015.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont Page 6 mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Monsieur Adrian SHATKU, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 21 août 2015. Relation: DAC/2015/14050. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150614/137.

(150164852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

MJ Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 11, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 195.519.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Jan Stig Rasmussen, Director, born on 3 June 1961 in Copenhagen, Denmark, residing at L-6795 Grevenmacher, 11, rue de Wecker,

duly represented by Caroline Ramier, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established on 25th August 2015, of which a copy will remain attached hereto ne varietur;

2) Mrs Marianne Rasmussen, employed person, born on 25 November 1962 in Tarnby, Denmark, residing at L-6795 Grevenmacher, 11, rue de Wecker,

duly represented by Caroline Ramier, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established on 25th August 2015, of which a copy will remain attached hereto ne varietur.

being the sole two shareholders (the Shareholders) of the company "MJ Holdings", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val de l'Ernz, L-6137 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 195.519 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company) incorporated on 6th March 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published on 31th March 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 873 (the Articles),

and representing the entire share capital of the Company have requested the undersigned notary to act the following resolutions adopted unanimously by the Shareholders of the Company:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer as effect of today the registered office of the Company from L-6137 Junglinster, 7 val de l'Ernz to L-6795 Grevenmacher, 11, rue de Wecker.

Second resolution

Following the first resolution, the shareholders resolve to amend the first paragraphe of article 5 of the articles of incorporation as follows:

Art. 5. (First paragraphe). "The registered office is established in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, am dritten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Meyers, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herrn Jan Stig Rasmussen, Direktor, geboren am 3. Juni 1961 in Kopenhagen, Dänemark, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 11, rue Wecker,

rechtmäßig vertreten durch Frau Caroline RAMIER, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, durch eine am 25. August 2015 ausgestellte Vollmacht, welche ne varietur hier anhängig ist;

2) Frau Marianne Rasmussen, Angestellte, geboren am 15. November 1962 in Tarnby, Dänemark, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 11, rue Wecker,

rechtmäßig vertreten durch Frau Caroline RAMIER, beruflich wohnhaft in Esch-sur-Alzette, durch eine am 25. August 2015 ausgestellte Vollmacht,

welche ne varietur hier anhängig ist, welche die alleinigen Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Gesellschaft "MJ Holdings", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in L-6137 Junglinster, 7, Val de l'Ernz, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 195.519, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 6. März 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 31. März 2015 Nummer 873 (die „Gesellschaft“) sind,

und das gesamte Gesellschaftskapital stellen, haben den unterzeichnenden Notar gebeten, folgende einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen mit Wirkung zum heutigen Tag, den Sitz der Gesellschaft von der Adresse L-6137 Junglinster, 7, Val de l'Ernz, an die Adresse L-6795 Grevenmacher, 11, rue de Wecker zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäß des ersten Beschlusses beschließen die alleinigen Gesellschafter, den ersten Absatz des 5. Artikels der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

Art. 5. (Ersten Absatz). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher, Grossherzogtum Luxemburg.“

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Komparenten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparent, hat er mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 4. September 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015151017/80.

(150165580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Healthy and Care Society S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Crossfit Roude Leiw.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 197.127.

L'an deux mille quinze, le quatre septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Aurore GÉHIN, née le 1^{er} octobre 1978 à Miramas (France), demeurant à F-57100 Thionville, 21, route du Crève-Coeur,

Agissant en son nom personnel et pour le compte de:

2. Monsieur Fabrice WILHELM, né le 29 septembre 1976 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57100 Thionville, 21, route du Crève-Coeur,
en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée "HEALTHY AND CARE SOCIETY S.à r.l.", ayant son siège social à L-3895 Foetz, 6, Rue des Artisans, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 1832 du 23 juillet 2015, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 197.127.

Ensuite les comparant, représentant l'intégralité du capital social ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de changer l'enseigne commerciale de la société de "BLACKBOX" en "CROSSFIT ROUDE LÉIW".

Deuxième résolution

Les associés décident, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à Enseigne responsabilité limitée sous la dénomination de: "HEALTHY AND CARE SOCIETY S.à r.l.", la société pourra exercer sous l'enseigne commerciale de "CROSSFIT ROUDE LÉIW".»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante dûment représentée a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Wilhelm, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150878/46.

(150165702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sphynx SA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 164.693.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SPHYNX SA S.A.", établie et ayant son siège à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, constituée suivant acte du notaire de Léonie GRETHEN de Luxembourg en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3139 du 21 décembre 2011, modifiée pour la dernière fois suivant acte dudit notaire Léonie GRETHEN en date du 7 mars 2012, publié au dit Mémorial, Numéro 1026 du 21 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.693,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Pierre-Jean BLAISE, demeurant à F-57365 Ennery (France), 2, rue Salvador Dali,

qui désigne comme secrétaire Frédéric ALTMAYER, demeurant à F-57510 Loupershouse (France), 12, rue Pilatre de Rozier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric ALTMAYER, demeurant à F-57510 Loupershouse (France), 12, rue Pilatre de Rozier.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la commune de Dudelange à la commune de Reckange-sur-Mess et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BLAISE, ALTMAYER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 27361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151146/50.

(150165201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.513.

—
EXTRAIT

En date du 07 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Jean-Marc McLean, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2015.
- Salvatore Rosato, né le 06 octobre 1979, à Avellino, Italie, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151131/16.

(150165193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

SGP Group Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 septembre 2015.
Référence de publication: 2015151132/10.
(150165738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

SHCO 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.362.500,00.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.697.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2015.
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2015151133/13.
(150165279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Société Civile Immobilière N.B. Lux, Société Civile.

Siège social: L-4963 Clemency, 6, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg E 2.104.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire des associés et les contrats de cession de parts sociales sous seing privé du 26 Août 2015:

Monsieur Bernard BARRET, retraité, né le 15/05/1953 à Puteaux (France), demeurant à B-6780 Turpange-Messancy, 25 rue de la Klaus a cédé ses vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,78 (vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents) chacune, dans la société

«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE N.B. LUX»

à

Madame Bénédicte BARRET, employée privée, née le 02/09/1994 à Arlon (Belgique), demeurant à L-4963 Clemency, 6, rue Haute

L'assemblée décide aussi de transférer le siège social de 124, route de Longwy, L-4751 Pétange à 6, rue Haute, L-4963 Clemency.

L'assemblée décide que la société se trouve engagée par la seule signature d'un gérant.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE N.B. LUX

Référence de publication: 2015151139/21.

(150165699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Société d'Investissement Européen Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.053.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 septembre 2015 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs dans la société:

- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne (B) le 19/09/1968 et demeurant professionnellement 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Laurent Jacquemart, expert-comptable, né à Daverdisse (B) le 19/06/1968 et demeurant professionnellement 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Joël Maréchal, salarié, né à Arlon (B) le 12/09/1968 et demeurant professionnellement 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

et comme commissaire aux comptes

- AUDITEX S.A R.L., ayant son siège social 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2021.

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015151140/24.

(150165605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sofolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.257.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015151141/11.

(150165176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sioux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.893.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société SIOUX S.A., la société Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151136/12.

(150165334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

STM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 193.506.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que le conseil de gérance de la société a décidé le 9 septembre 2015 de transférer le siège social de celle-ci du 40, avenue Monterey, L-2136 Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 9 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015151151/16.

(150165722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Stratego Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.625.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} juillet 2015

Le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Michel Reynders, demeurant à 52, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg est renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST S.A.

Référence de publication: 2015151153/12.

(150165729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Symphony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015151155/13.

(150165820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Tank International Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.432.

En date du 04 septembre 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Fabian Sires, du poste de gérant B avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tank International Lux S. à r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant B

Référence de publication: 2015151156/17.

(150165511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Teleperformance Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 189.515.

La société TELEPERFORMANCE établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 21-25 rue de Balzac, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 301 292 702, associée unique de la Société, a modifié sa dénomination sociale en TELEPERFORMANCE SE.

A Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015151157/12.

(150165609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Teleperformance Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 189.515.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015151158/11.

(150165610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Tivoli Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 163.084.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151159/10.

(150165297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sphynx SA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 164.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015151147/11.

(150165600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

TRE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 octobre 2014 que:
- Monsieur Massimo Alborino a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015151181/11.

(150165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

In the year two thousand and fifteenth, on the twenty-seventh day of August.
Before us Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Allen & Overy, a société en commandite simple registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Laurent Goyer, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

acting as a representative of the general partner of the Company, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B172.943,

pursuant to resolutions of the board of managers of the general partner of the Company acting as general partner of the Company taken on 4 August 2015 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the general partner of the Company pursuant to the Resolutions, requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 November 2012 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. C under number 3049 on 18 December 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 10 January 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under number 2069 on 6 August 2014.

2. Ninth paragraph of article 6 of the Articles reads as follows: "Persons may only hold one of the subclass of Class A Shares as follows:

(a) any person who is, or becomes, an Eligible Person may only hold Class A1 Shares;

(b) any Permitted Transferee of a person referred to in item (a) may only hold Class A1 Shares; and

(c) any other person who holds Class A Shares (including any Triton Party (other than an Industrial Advisor who is also a Triton Party) which acquires Class A Shares in accordance with the compulsory transfer provisions of the Shareholders Agreement may only hold Class A2 Shares."

3. Tenth paragraph of article 6 of the Articles reads as follows: "If any Class A Shares are to be Transferred such that the Transferee of such Class A Shares would be required under this article 6 to hold a different sub-class of Class A Shares, upon the Class A Shares of such sub-class being Transferred, such Class A Shares of such sub-class shall as a result of the transfer be automatically converted into Class A Shares of the other sub-class, i.e. as Class A1 Shares or Class A2 Shares, as the case may be. The Company shall subsequently periodically record (with such recording to occur not less than once in every quarter) in notarial form the conversion of Class A1 Shares into Class A2 Shares or Class A2 Shares into Class A1 Shares and the Manager or an appointee of the Manager is authorised and empowered to see to any requisite formalities in relation with the registration in the share register of the Company and any recording in a notarial deed acknowledging any such conversion including, without limitation, any amendment which need to be made to these Articles of Incorporation."

4. 506,317 (five hundred and six thousand three hundred and seventeen) limited shares of class A2 of the Company have been transferred to Eligible Persons (as defined in the Articles) and were subsequently automatically converted into 506,317 (five hundred and six thousand three hundred and seventeen) limited shares of class A1 of the Company on the dates of their respective transfers to such Eligible Persons.

5. 72,331 (seventy-two thousand three hundred and thirty-one) limited shares of class A1 of the Company were transferred to a Triton Party (as defined in the Articles) and were subsequently automatically converted into 72,331 (seventy-two thousand three hundred and thirty-one) limited shares of class A2 on the dates of their respective transfers to such Triton Party.

6. The above mentioned transfers and conversions were recorded in the share register of the Company, a copy of the relevant pages of such share register showing evidence of such transfers and such conversions having been provided to the undersigned notary. Said copy of the relevant pages of the share register of the Company, after having been initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

7. As a consequence of the transfers and conversions referred to under items 4. and 5. above, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-one thousand (EUR 31,000-), divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited shares of class A (the “Class A Shares”), with such Class A Shares being further sub-divided into two sub-classes consisting of two million nine hundred and twenty-four thousand two hundred and thirty-nine (2,924,239) limited shares of sub-class A1 (the “Class A1 Shares”) and one hundred and seventy-five thousand six hundred and sixty-one (175,661) limited shares of sub-class A2 (the “Class A2 Shares”) and one hundred (100) unlimited shares of class B (the “Class B Shares”). Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu

Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxembourg, représentée elle-même par Me Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F Kennedy, L 1855 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du gérant commandité de la Société, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 2C, Rue Albert Broschette, L 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.943,

en vertu des résolutions du conseil de gérance de la Société agissant en tant que gérant commandité de la Société prises en date du 4 août 2015 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, paraphé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps que ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire, représentant le gérant commandité de la Société en vertu des Résolutions, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Que la Société a été constituée le 20 novembre 2012 suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3049 du 18 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 Janvier 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 2069 le 6 août 2014.

2. Que le neuvième paragraphe de l'article 6 des Statuts est libellé comme suit:

«Toute personne ne peut détenir qu'une seule des sous-catégories d'Actions de Catégorie A, et ce dans les conditions suivantes:

(a) toute personne qui est ou qui devient une Personne Eligible ne peut détenir que des Actions de Catégorie A1;

(b) tout Cessionnaire Autorisé d'une personne mentionnée au point (a) ci-dessus ne peut détenir que des Actions de Catégorie A1; et

(c) toute autre personne qui détient des Actions de Catégorie A (y inclus une Partie Triton (autre qu'un Conseiller Industriel qui est aussi une Partie Triton) et qui acquiert des Actions de Catégorie A conformément aux modalités de transfert obligatoires contenues dans le Pacte d'Actionnaires ne peut détenir que des Actions de Catégorie A2.»

3. Que le dixième paragraphe de l'article 6 des Statuts est libellé comme suit:

«Si des Actions de Catégorie A doivent être Cédées de sorte que le Cessionnaire desdites Actions de Catégorie A devrait, en vertu du présent article 6, détenir une sous-catégorie différente d'Actions de Catégorie A une fois les Actions de Catégorie A de ladite sous-catégorie Cédées, alors lesdites Actions de Catégorie A de ladite sous-catégorie seront en conséquence du transfert automatiquement converties en Actions de Catégorie A de l'autre sous-catégorie, c'est-à-dire en Actions de Catégorie A1 ou Actions de Catégorie A2, selon le cas. La Société devra subséquemment constater régulièrement (une telle constatation devant avoir lieu au moins une fois par trimestre) au moyen d'un acte notarié la conversion des Actions de Catégorie A1 en Actions de Catégorie A2 ou les Actions de Catégorie A2 en Actions de Catégorie A1 et le Gérant ou toute autre personne désignée par le Gérant sera autorisé et disposera des pouvoirs nécessaires pour procéder à toutes les formalités relatives à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société ainsi qu'à la constatation par acte notarié de ladite conversion, y compris toute modification consécutive devant être faite aux présents Statuts.»

4. Que 506.317 (cinq cent six mille trois cent dix-sept) actions commanditaires de sous catégorie A2 de la Société ont été transférées aux Personnes Eligibles (telles que définies dans les Statuts) et ont été consécutivement automatiquement converties en 506.317 (cinq cent six mille trois cent dix-sept) actions commanditaires de sous-catégorie A1 de la Société aux dates de transfert respectives aux-dites Personnes Eligibles.

5. Que 72.331 (soixante-douze mille trois cent trente et une) actions commanditaires de sous catégorie A1 de la Société ont été transférées à une Partie de Triton (telles que définies dans les Statuts) et ont été consécutivement automatiquement converties en 72,331 (soixante-douze mille trois cent trente et une) actions commanditaires de sous catégorie A2 aux dates de transfert respectives à une Partie de Triton.

6. Les transferts et conversions susmentionnés ont été inscrits dans le registre d'actionnaires de la Société, une copie des pages correspondantes du registre d'actionnaires attestant des transferts et conversions ayant été produite au notaire instrumentaire. Ladite copie des pages correspondantes du registre d'actionnaires de la Société, après paraphe ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

7. En conséquence des transferts et conversions mentionnés au point 4. et 5. ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'être désormais libellé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** «Le capital social de la Société est fixé à trente-un mille Euros (31.000 EUR) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (99.900) actions commanditaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») ces mêmes Actions de Catégorie A étant sous-divisées en deux sous-catégories constituées de deux millions neuf cent vingt-quatre mille deux cent trente-neuf (2.924.239) actions commanditaires de sous-catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»), cent soixante-quinze mille six cent soixante et une (175.661) actions commanditaires de sous-catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2») et cent (100) actions de commandité de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent) chacune et totalement libérées»;

Dont acte, passé, date des présentes, au Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015150594/144.

(150164569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 89.660,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.711.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 160.711 and having a share capital of eighty-nine thousand six hundred sixty British Pounds (GBP 89,660.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 29 April 2011 published on 7 July 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), under number 1500. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 28 Octobre 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published on 26 January 2012 in the Mémorial under number 218.

THERE APPEARED:

Harewood Nominees Limited, a limited company incorporated under English laws, having its registered office at 55 Moorgate, 4 th Floor, EC2R 6PA London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 2340158 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;

2. dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

3. appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

4. determination of the powers and duties of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

5. decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and

6. miscellaneous.

IV. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convocations.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469, as Liquidator of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.711 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt-neuf mille six cent soixante livres sterling (EUR 89.660,-) (la Société). La Société a été constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 29 avril 2011 publié le 7 juillet 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 1500. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 octobre 2011 suivant un acte de Martine Schaeffer précitée, publié le 26 janvier 2012 au Mémorial sous le numéro 218.

A COMPARU

Harewood Nominees Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée en vertu du droit anglais dont le siège social se situe au 55 Moorgate, 4th Floor, EC2R 6PA Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 2340158 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternah, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'Associé Unique souhaite procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation;
- III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
 1. renonciation aux formalités de convocation;
 2. dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire;
 3. nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 4. détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
 5. décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et
 6. divers.
- IV. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.469, en tant que Liquidateur de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: GAC/2015/7344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150551/142.

(150164867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 117.512,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.325.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 07 septembre 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 07 septembre 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 07 septembre 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 07 septembre 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 31 August 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015151111/20.

(150165262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 230.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.686.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique a pris la décision suivante

- De révoquer le mandat de Monsieur Richard Lee Rickenbaugh en tant que gérant de catégorie A avec effet au 10 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015150900/16.

(150165491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Ministères de la Grande Moisson(M.G.M.) A.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 10.136.

Art. 3. L'association à son siège social au Luxembourg, 35, Rue J.F Kennedy Steinsel L-7327. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand -duché de Luxembourg par simple décision du conseil de l'administration.

Référence de publication: 2015150996/9.

(150165395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.
